



FEDERATION
SOLIDAIRES FINANCES
Section YONNE

**Avis des représentants de Solidaires Finances
sur le Programme Annuel de Prévention 2017**

CHSCT du 30 mars 2017

La Direction Départementale des Finances Publiques de L'Yonne soumet ce jour, jeudi 30 mars 2017, son Programme Annuel de Prévention (PAP) à l'avis du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail de l'Yonne.

Nous tenons au préalable à souligner le bon travail collectif entre Administration et Organisations Syndicales lors des 2 groupes de travail proposés par la Direction ce qui a permis de confectionner le DUERP et le projet de PAP, ainsi que de proposer un budget prévisionnel avancé.

Il ne suffit pas d'évaluer les risques professionnels, encore faut-il les supprimer !

Pour cela, nous affirmons qu'il faut mettre en place une politique de prévention volontariste qui prenne en compte tous les paramètres : organisationnels, structurels, humains...

Avis sur le PAP

L'article 61 du décret n°2011-774 du 28 juin 2011 dispose que le PAP fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

Les représentants des personnels affirment que les moyens de prévention envisagés doivent être réels.

Ce projet de PAP comprend ainsi 58 lignes : Les cotations en risques A et B en représentent 37 soit 60% du PAP.

La prévention primaire, qui a pour finalité d'éliminer les risques à la source, doit être clairement privilégiée.

Des actions sur l'organisation du travail ou des processus doivent être privilégiées et prioritaires :

- Contexte de travail, contenu du travail, cohérence organisationnelle globale

Ces changements peuvent générer un écart entre ceux qui les décident et les pilotent et ceux qui les subissent. Il faut donc particulièrement veiller à tenir compte de l'avis des agents concernés, mettre en place des retours d'expérience permanents (ou pour le moins fréquents) et en tenir compte pour redonner aux agents de l'autonomie dans leur travail, déjà fortement perturbé.

Deux risques majeurs sont au premier plan de l'évaluation des risques professionnels, ce sont

les Troubles Musculo-Squelétiques (TMS), en particulier le travail sur écran et les risques psychosociaux (RPS). Cette année, le PAP de l'Yonne a particulièrement pris en compte ces deux risques et à de ce fait ciblé certaines mesures de prévention.

Pour Solidaires Finances, les mesures de prévention concernant :

les RPS : objectifs réalistes, dialogue, méthodes de travail, charges de travail, communication, explications, reconnaissance

le travail sur écran : alternance dans les tâches, temps de pause, homogénéité des écrans en cas de travail sur double écran

Ces mesures de prévention doivent être véritablement mises en application. La Direction ne doit pas se contenter de les inscrire dans le PAP. Et plus particulièrement en ce qui concerne le déménagement des locaux d'Avallon, la mise en place de l'accueil sur rendez à Auxerre et Sens ou le remplacement des écrans.

Solidaires finances rappelle que la majorité des risques liés à la charge de travail et aux RPS sont dus à un manque de personnel chronique, pour les représentants de Solidaires Finances l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois est une réponse majeure au problème des RPS dans notre département

Les représentants de Solidaires Finances émettent un avis favorable sur le PAP 2017 mais rappellent que le CHSCT de l'Yonne reste sans véritable moyen financier pour accomplir l'ensemble de ses missions et mettre en œuvre une véritable politique de prévention.